



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 21 juillet 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 9 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)

SONT ABSENTS

Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Me Marie-Pier Pharand	Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
-----------------------	---

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 juillet 2017
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Autorisation - Occupation temporaire du domaine public - Vente de cartes promotionnelles "Mon Val-David culinaire" - Fondation Dufresne
- 3 Travaux publics
 - 3.1 Adjudication - Remplacement du réseau d'aqueduc - Rue Campeau - Appel d'offres 2017-012
 - 3.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
- 4 Urbanisme et environnement
 - 4.1 Autorisation - Demande de permis 2017-00276 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
 - 4.2 Autorisation - Demande de permis 2017-00275 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
 - 4.3 Autorisation - Bell Canada - Déplacement de poteaux - Parc des amoureux
- 5 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 6 Levée de la séance



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

17-07-251

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 juillet 2017 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-07-252

2.1 AUTORISATION - OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - VENTE DE CARTES PROMOTIONNELLES "MON VAL-DAVID CULINAIRE" - FONDATION DUFRESNE

ATTENDU la demande reçue quant à la vente sur les lieux publics de cartes promotionnelles au profit de *La Fondation Dufresne*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'occupation temporaire du domaine public, soit les fins de semaine dans l'emprise municipale devant le 2464 rue de l'Église, ainsi que les soirs de semaine dans l'emprise municipale de la rue Jean-Baptiste-Dufresne à proximité de la traverse de piétons, pour la vente de cartes promotionnelles "Mon Val-David culinaire" au profit de *La Fondation Dufresne*, et ce, pour la période des mois de juillet et d'août;



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE les organisateurs s'engagent à ne pas entraver la circulation piétonnière ni routière, ni à installer de chaises ou de tentes et à terminer leur activité au plus tard à 21 h 00.

ADOPTÉE

3 TRAVAUX PUBLICS

17-07-253

3.1 ADJUDICATION - REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC - RUE CAMPEAU - APPEL D'OFFRES 2017-012

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le remplacement du réseau d'aqueduc - rue Campeau - Appel d'offres 2017-012;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 juillet 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Nordmec Construction inc.	483 542,31 \$
Construction TRB inc.	459 277,76 \$
Inter Chantiers inc.	449 274,08 \$
Bircon inc.	425 079,82 \$

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par Bircon inc., 960, chemin Joliette, Lanoraie (Québec);

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 425 079,82 \$ (taxes incluses), le tout conformément à la soumission reçue;

QUE ladite somme soit puisée à même l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

17-07-254

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

3.2 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

ATTENDU l'adjudication d'un contrat quant au remplacement du réseau d'aqueduc - rue Campeau - Appel d'offres 2017-012;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les résolutions 16-12-482 et 17-02-032 soient abrogées;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-07-255

4.1 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-00276 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Luc Légaré de la firme URBA + consultants a déposé une demande de permis de construction numéro 2017-00276;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-00276, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 4 590 \$;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-07-256

4.2 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-00275 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Steve Larouche a déposé une demande de permis de construction numéro 2017-00275;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

ATTENDU l'importante somme que représente la contribution à être versée par le demandeur et la volonté du conseil municipal d'améliorer les dispositions règlementaires sur la question des cessions pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-00275, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 10 590 \$;

QUE le conseil municipal autorise le demandeur à verser sa contribution sur une période maximale de trois (3) ans, par le biais d'un protocole d'entente;

QUE le conseil municipal autorise Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière à signer ledit protocole d'entente;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-07-257

4.3 AUTORISATION - BELL CANADA - DÉPLACEMENT DE POTEAUX - PARC DES AMOUREUX

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de réfection et d'aménagement au Parc des amoureux, il est nécessaire de déplacer deux poteaux du parc aérien de Bell Canada afin de permettre la construction d'un trottoir dans l'emprise publique municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal demande à Bell Canada d'effectuer les travaux de déplacement de ses poteaux situés au Parc des amoureux, le tout tel qu'indiqué au formulaire BC9032F pour le projet H58905;

QUE le conseil municipal autorise Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer le formulaire BC9032F requis;

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Bell Canada une somme de 6 682,04 \$ taxes incluses;

QUE cette somme soit puisée à même le Fonds de parc.

ADOPTÉE

5 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

Les membres du conseil municipal suspendent la séance extraordinaire pour leur permettre de délibérer entre eux. Il y a suspension de la séance à 10 h 11. Reprise de la séance extraordinaire à 10 h 18.



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

17-07-258

6 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la séance extraordinaire du 21 juillet 2017 soit levée à 10 h 20.

ADOPTÉE


Nicole Davidson
Présidente d'assemblée


Nicole Davidson
Mairesse


Me Marie-Pier Pharand
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe